ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA RUE DE CORBEIL

Arrêté de Police N°73/2026 (ST) du 22 octobre 2026

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande écrite formulée par la société SADE CGTH
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue de Corbeil dans le cadre de la réalisation de travaux de branchement et de rénovation d'une boite de branchement d'assainissement.

ARRETE

Article 1 *Des travaux de branchement et de rénovation d'une boite de branchement d'assainissement seront effectués pour une durée de 30 jours à compter du lundi 02 novembre 2026 dans la rue de Corbeil.*

Article 2 *Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et la vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.*

Article 3 *Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.*

Article 4 *La société SADE CGTH exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.*

Article 5 *La société SADE CGTH domiciliée rue Victor Hugo 59287 Guesnain. Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de Douai, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à GUESNAIN
Le 22 octobre 2026

Le Maire,
Maryline LUCAS

COMMUNE DE GUESNAIN
59

Tous les courriers sont à adresser à Madame le Maire
B.P. 29 • 59287 GUESNAIN
Tél. : 03 27 99 13 73 • Fax : 03 27 99 13 77
http://www.ville-guesnain.fr